



Comité des projets
Conseil international du Café
7 mars 2013
Londres, Royaume-Uni

**Grille d'évaluation des projets
Propositions de révision**

Contexte

Le document ci-joint contient des propositions de révision de la grille d'évaluation utilisée par le Sous-comité d'évaluation des projets pour évaluer les propositions de projets nouvelles et révisées. Les modifications sont indiquées en caractères gras et incluent une proposition sur l'adéquation du budget aux objectifs du projet (en réponse aux observations du Comité des projets formulées en mars et septembre 2012 au paragraphe 12 du document PJ-32/12) et une proposition sur les aspects sexospécifiques (voir le rapport sur les questions sexospécifiques dans les projets de mise en valeur du café figurant dans le document PJ-35/12). Les Membres ont été invités à proposer au Comité des projets des améliorations du libellé de la question de savoir si les aspects sexospécifiques sont suffisamment traités dans une proposition (point 10 de la grille d'évaluation), avant le 20 décembre 2012. Trois options de libellé sur les questions sexospécifiques ont été reçues (voir l'annexe I).

Mesures à prendre

Le Comité des projets est invité à examiner ce document et à soumettre sa recommandation au Conseil

PROJET DE GRILLE D'ÉVALUATION

	Oui/Non	A compléter par le SCVP
Critères de l'OIC ¹		Analyse : Expliquer pourquoi chaque critère est respecté ou pourquoi il n'est pas pertinent. Ne pas couper-coller le texte du document du projet.
1. Éligibilité des pays : Les bénéficiaires prévus du projet entrent-ils dans le cadre des groupes de bénéficiaires décrits au paragraphe 29 du document ICC-105-16 ?		
2. Buts et objectifs : Sont-ils conformes à l'Accord de 2007 et au document ICC-105-16 ?		
3. Le projet est-il en accord avec les priorités nationales ou régionales ?		
4. Le projet renferme-t-il des lacunes ou des questions préoccupantes ?		
5. Le projet est-il susceptible d'avoir un impact durable pour ses bénéficiaires ?		
6. L'ampleur et l'envergure du projet, y compris le budget , sont-elles judicieuses ?		
7. Le calendrier du projet est-il approprié ?		
8. Engagement du gouvernement : La contribution de contrepartie promise par le gouvernement est-elle adéquate ?		
9. Le projet renforcera-t-il les capacités de la communauté locale ?		
10. Les aspects sexospécifiques sont-ils suffisamment traités ?		
11. Ce projet mobilise-t-il des ressources supplémentaires auprès du secteur privé, de la société civile, du gouvernement, ou une participation du milieu universitaire ?		
Ce projet est jugé ÉLIGIBLE/NON ÉLIGIBLE au soutien de l'OIC (rayer la mention inutile)		
Nom et fonction du Membre du SCVP ou du Comité des projets (<i>il est inutile de signer</i>) :		
Date :		

*Le cas échéant, évaluer les aspects sexospécifiques du projet comme proposé dans l'annexe I.

¹ Voir la stratégie de mise en valeur du café – Document ICC-105-16

<p>10. Les aspects sexospécifiques sont-ils suffisamment traités ?</p> <p><u>OPTION A</u></p> <p>[10. Une analyse sexospécifique a-t-elle été effectuée et ses recommandations ont-elles été prises en compte² ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le projet inclut les aspects sexospécifiques, la proposition : <ul style="list-style-type: none"> – Ventile-t-elle les indicateurs personnels par sexe ? – Promeut-elle l'égalité des chances entre hommes et femmes (y compris la jeunesse) pour participer au projet et en bénéficier ?] <p><u>OPTION B</u></p> <p>[10. Le projet doit-il adopter une perspective sexospécifique indépendamment de sa nature et de ses buts spécifiques ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si le projet doit inclure les aspects sexospécifiques, la proposition : <ul style="list-style-type: none"> – Permet-elle une ventilation des données par sexe ? – Promeut-elle une plus grande égalité des chances entre hommes et femmes en ce qui concerne les possibilités et les bénéfices du projet ?] <p><u>OPTION C</u></p> <p>[10. Les problèmes sont-ils analysés selon une perspective sexospécifique ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Différencier les participants : indicateurs selon le sexe. • Le projet comprend-il une stratégie sexospécifique ? • Le projet comprend-il des activités assurant une participation équitable des hommes et des femmes ? <p>Le projet aborde-t-il les aspects sexospécifiques ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le projet fournit-il des données individuelles selon le sexe ? • A qui la responsabilité des produits du projet incombe-t-elle ? (approche sexospécifique) • Existe-t-il une différenciation sexospécifique des activités du projet ? <ul style="list-style-type: none"> – Le projet comprend-il une matrice d'accès et de contrôle des ressources et des bénéfices par sexe ?] 		
---	--	--

² Voir les documents pertinents de l'OIC à : <http://dev.ico.org/documents/pj-35f-gender.pdf>.